



REUNION DU 08 OCTOBRE 2013

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 septembre 2013, s'est réuni à la Mairie de Jouy le 08 octobre 2013 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE.

Etaient présents : MM. Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Jean SEIGNEURY, Pascal MARTIN, Chantal CHEVALLIER, Michel MARCININ, Guy NORMAND, Corinne COME, Mélanie LOCHON, Christophe GALAMONT, Stéphane BEAUSSIER, Isabelle DELISLE-MARTIN, Pierre PERTHUIS.

Absent excusé ayant donné procuration : Paul NICOLLE à Christian PAUL-LOUBIERE, Patrice PICHOT à Jacky TARANNE, Fabrice LAJOIE à Jean SEIGNEURY.

Absent excusé: Franck HOYAU

Secrétaire de séance : Isabelle DELISLE-MARTIN

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 11 septembre 2013 n'appelle aucune observation. Il est accepté à l'unanimité par tous les conseillers.

2) BUDGET PRINCIPAL – DELIBERATION MODIFICATIVE N° 5

D	R	ARTICLE	LIBELLE OPERATION	CREDIT OUVERT AU B.P.	MODIFICATION	TOTAL (BP+DM5)
<i>Frais conseil 2013 au Trésorier principal</i>						
D		6225	indemnité au comptable	0	270	270
<i>Prélèvement sur imprévus pour indemnité de conseil au receveur</i>						
D		O22	Dépenses imprévues	13 533	-270	13 263
<i>Complément pour travaux aménagement carrefour rue du Moulin neuf (part autofinancement)</i>						
D		2152-1201	Installations de voirie	287 316	4 606	291 922
<i>Complément pour travaux aménagement sécurité RD6 rue des Parigaudes (part autofinancement)</i>						
D		2152-1308	Installations de voirie	2 268	6 832	9 100
<i>Complément pour travaux aménagement paysager 15 rue Fossé bourg (part autofinancement)</i>						
D		2152-1309	Installations de voirie	5 223	4 397	9 620
<i>Nouvelle opération : acquisition d'une lame de déneigement</i>						
D		21578-1310	Autre matériel et outillage de voirie	0	5 300	5 300
<i>Nouvelle opération : travaux mairie pour Agence Postale Communale</i>						
D		21311-1311	Bâtiments publics	0	4 700	4 700
<i>Vente terrain 5 Place St Georges - section AI 35</i>						
	R	O24	Produits cessions d'immobilisations	0	25 835	25 835,00
BALANCE DE FONCTIONNEMENT						
D				1 344 589,00	0,00	1 344 589,00
	R			1 344 589,00	0,00	1 344 589,00
Solde				0,00	0,00	0,00
BALANCE D'INVESTISSEMENT						
D				879 310,00	25 835,00	905 145,00
	R			879 310,00	25 835,00	905 145,00
Solde				0,00	0,00	0,00
BALANCE GENERALE						
D				2 223 899,00	25 835,00	2 249 734,00
	R			2 223 899,00	25 835,00	2 249 734,00
Solde Général				0,00	0,00	0,00

Après délibération les membres du conseil acceptent, à l'unanimité, la délibération modificative n° 5 présentée par le maire.

Toutefois une modification intervient en cours de séance après vote du point 4 de ce même ordre du jour où l'indemnité de conseil 2013 du Trésorier Principal, initialement proposé par le maire à 540 €, à été réduite de moitié, d'où la somme de 270 € finalement inscrite au compte 6225 ; somme prélevée des dépenses imprévues de fonctionnement (022).

3) BUDGET MOULIN – DELIBERATION MODIFICATIVE

SANS OBJET

4) INDEMNITE DE CONSEIL 2013 DU TRESORIER PRINCIPAL

Conformément aux textes réglementaires relatifs aux conditions d'attribution de l'indemnité de gestion aux Comptables du Trésor par les Collectivités Territoriales, le maire demande au Conseil Municipal, de se prononcer sur le montant l'indemnité de conseil à verser au receveur au titre de l'année 2013.

Le maire propose de verser, la totalité de l'indemnité de conseil à Monsieur Claude THOMAS soit la somme de 532,50 € brut annuel.

Un débat s'engage alors, sachant qu'au vu de la situation économique actuelle, il est demandé à chacun de faire des efforts, les membres du conseil décident, en majorité, de finalement réduire de moitié cette indemnité de conseil au Trésorier pour l'année 2013.

En conséquence, Monsieur Claude THOMAS percevra pour l'année 2013 la somme de 532,50 €/2 soit 266,25 €, au titre de l'indemnité de Conseil allouée au receveur.

La modification budgétaire initialement prévue pour la somme de 540 € à l'article 6225 du budget principal et réduite, en cours de séance, à 270 €.

5) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Maire expose au conseil municipal qu'une réorganisation du service administratif est en train de se mettre en place en vue d'un prochain départ en retraite d'un agent. L'objectif de cette réorganisation étant de toujours assurer un service continu et de qualité aux habitants tout en répartissant de manière équitable les tâches à réaliser.

Il propose donc de créer un poste d'adjoint administratif de catégorie C - 2^{ème} classe, à temps non complet, sur une durée hebdomadaire de 17 h 50 à compter du 1^{er} novembre 2013.

Après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le décret N° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre des adjoints administratifs

le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, sur une durée hebdomadaire de 17 h 50 à compter du 01 novembre 2013,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- d'inscrire au budget 2013 les crédits nécessaires.

6) GARDERIE PERISCOLAIRE ET PAUSE MERIDIENNE

Pascal MARTIN souhaitait informer les membres du conseil municipal du résultat des consultations effectuées pour les prestations garderie périscolaire et pause méridienne pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 04 juillet 2014.

Sur les établissements sollicités deux ont répondu à notre consultation : les PEP28 et Famille Rurale. Après étude des offres les PEP28 ont été retenus ; les offres de Famille Rurale ayant été plus disantes.

7) AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le maire fait état de l'avancement de la future implantation de l'agence postale au sein des locaux de la mairie de JOUY, qui, il le rappelle, permettra d'améliorer le service actuel avec notamment une ouverture au public tous les samedis matins.

Cette implantation prendrait effet à compter du 1^{er} janvier 2014 avec une ouverture au 13 janvier 2014.

A cette fin, des devis ont été demandés à des entreprises pour effectuer les quelques aménagements nécessaires à l'implantation de l'agence postale communale.

Des travaux de menuiseries, d'électricité, de transferts de ligne téléphonique et divers petits travaux sont nécessaires. Au vu des premiers éléments reçus le montant prévisionnel des travaux s'élèverait à : 4.700,00 € TTC.

Afin de pouvoir financer, en partie ces dépenses, le maire propose de solliciter des subventions au titre du FDAIC pour l'année 2014 et éventuellement du FIPHFP, ainsi qu'un soutien financier au titre du Fonds de Péréquation Postal 2014/2016, pour participation aux travaux d'aménagement.

Il propose également de demander une dérogation au Conseil Général au cas où les travaux devraient être réalisés par anticipation.

Puis il indique que cette ouverture étant une ouverture relevant d'une évolution d'un bureau de poste, le mobilier sera financé entièrement par la société la poste.

Enfin, une convention doit être signée entre la société poste et la commune de Jouy ; cette dernière avait déjà été évoquée lors du conseil du 12 novembre 2012. Le maire demande l'autorisation de finaliser cette convention sur une période de 9 ans, renouvelable une fois pour la même période, à compter du 1^{er} janvier 2014, pour une ouverture effective au 13 janvier 2014. Cette convention fixera notamment les modalités de participation de la poste au titre d'une indemnité compensatrice mensuelle. A titre d'information, l'indemnité mensuelle versée en 2013 est de 990,00 € ; cette indemnité est revalorisée tous les ans en début d'année.

Il restera à déterminer, dans les semaines à venir, les détails pratiques de fonctionnement de cette Agence Postale Communale qui sera mutualisée avec d'autres services de la commune au sein de l'hôtel de ville.

Après délibération les membres du conseil autorisent le maire à :

- Engager les travaux dans la mairie afin d'accueillir l'agence postale communale,
- Solliciter les subventions au titre du FDAIC pour l'année 2014 et éventuellement du FIPHFP,
- Solliciter le soutien financier au titre du Fonds de Péréquation Postal 2014/2016,
- Demander une dérogation au conseil général en cas de réalisation anticipée des travaux,
- Négocier et signer la convention d'une période de 9 ans, renouvelable une fois pour la même période, à compter du 1^{er} janvier 2014.

8) CONVENTION POUR DENEIGEMENT ET SALAGE

Le maire rappelle l'information communiquée, en questions diverses, du dernier conseil municipal.

Il indique, qu'afin de pouvoir continuer à assurer le service de déneigement et salage, il a été décidé, vu le coût d'acquisition d'un nouveau tracteur, même d'occasion, de temporairement faire appel à un agriculteur.

La commune va, pour cela, acquérir une lame correspondant aux besoins.

Une convention est donc en cours de négociation avec Monsieur Jean-David LOCHON.

Cette solution d'un montant égal au service effectué en régie, permettra de maîtriser le service, tout en libérant les agents communaux de cette tâche supplémentaire.

Le maire demande donc aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à finaliser la négociation puis signer cette convention pour une durée d'un an renouvelable.

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent le maire à :

- Négocier la convention avec Monsieur Jean-David LOCHON,
- Signer cette convention

8) QUESTIONS DIVERSES

a) ***Date des prochains conseils municipaux :***

- o Le mardi 19 novembre 2013 à 20 h 30,
- o Le mardi 10 décembre à 20 h 30.

b) Lecture, par le maire, du courrier de remerciements de l'Amicale des Professions de santé d'Eure et Loir pour la mise à disposition gracieuse de la salle de fêtes lors de leur Rallye Vélo Médical 2013.

c) Problème rencontré au niveau des fenêtres de la salle des fêtes lors d'une location le 14 septembre 2013 :

Le maire fait part au conseil de l'accident survenu, où après avoir donné un coup de poing de la vitre, deux jeunes hommes ont été blessés car la vitre en question est descendue ; le pare-close ayant cédé.

Des mesures immédiates ont été prises par la pose d'affiches et le renforcement provisoire des 7 fenêtres, en attendant de procéder, dès que possible au remplacement de ces dernières. Des devis sont en cours de demande. Le maire tient toutefois à préciser que cet accident ne s'est jamais produit auparavant et que la commission de sécurité n'a jamais fait état de fenêtres non conformes.

d) ***Installation de la caméra communale :***

Jacky TARANNE indique que cette caméra sera installée dernière semaine d'octobre 2013 pour être opérationnelle rapidement.

Les deux autres caméras communautaires vont suivre, mais auparavant RSEIPC devra effectuer quelques modifications.

c) ***Travaux centre bourg :***

Sur demande de Corinne COME, Jacky TARANNE indique que le marquage au sol va prochainement être réalisé avec les dernières finitions.

Les arbres, quant à eux, seront replantés d'ici la fin de l'année 2013 à la période propice. Une étude est en cours avec des spécialistes afin de planter les bonnes essences.

Le maire insiste également sur un point fréquemment évoqué, le nouveau dessin des trottoirs, particulièrement l'arrondi et le rétrécissement de chaussée à l'angle du bar. Ces modifications, réalisées en conformité, tant pour les véhicules légers, les poids lourds que pour les piétons, ont pour but d'obtenir une réelle zone 30 et donc une zone apaisée, sécurisante pour les piétons et un cœur de village où il fait bon vivre. Effectivement, aujourd'hui, en fonction des situations, certains automobilistes sont obligés de ralentir voire même de s'arrêter mais cet aménagement était la meilleure solution pour réduire considérablement la vitesse.

Jacky TARANNE précise, par ailleurs, que le centre bourg est interdit aux poids lourds de plus de douze tonnes.

Quant à une autre question, fréquemment posée, le nombre de places de parking, le maire répond qu'une fois le marquage achevé il n'y en aura pas moins qu'avant.

Jacky TARANNE complète en indiquant que le parking situé derrière la mairie va être recouvert d'un revêtement adapté avant marquage au sol afin d'obtenir le maximum de places, ce qui n'est pas le cas en l'état.

Puis viendra, d'ici un à deux ans, la réalisation de la dernière tranche de ces travaux de centre bourg au niveau de la place St Georges et du Square Lenoir.

D'ici là, une expérimentation d'un stationnement minute va être mise en place devant le Proxi Services et la boulangerie.

Jacky TARANNE prend note d'une information de Stéphane BEAUSSIER indiquant que plusieurs panneaux dans le centre sont couchés.

Jacky TARANNE indique également, en réponse à Stéphane BEAUSSIER, que la meilleure solution est en cours d'étude pour réimplanter un ou des plans de la commune aux endroits les plus adaptés.

La séance est levée à 21 h 30